



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION ACADEMIQUE 2013

Le programme annuel de prévention 2013 pour l'académie de Corse s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles du ministère de l'éducation nationale pour l'année 2012-2013 et dans la continuité des programmes des années précédentes.

Ce programme s'articule autour des **trois axes prioritaires** suivants :

- Améliorer la santé au travail des agents de l'académie
- Développer les outils de la prévention
- Prévenir les risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculo-squelettiques (TMS)

I- AMELIORER LA SANTE AU TRAVAIL DES AGENTS

I-1 Poursuivre l'organisation d'une médecine de prévention efficace

- **Améliorer la concertation** entre les services RH, le médecin de prévention et le conseiller de prévention **en vue de réduire les accidents du travail et stabiliser les maladies professionnelles**

I-2 Améliorer la prise en charge du handicap

- **Améliorer le recensement des personnels handicapés**
 - assurer une meilleure diffusion de la connaissance des droits qui s'attachent à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
 - prévoir des formulaires de déclaration du handicap accessibles et téléchargeables en ligne dans la rubrique handicap du site de l'académie
- **Améliorer les conditions de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap**
 - mise en place d'un entretien systématique avec la directrice des ressources humaines à l'issue de l'année qui suit la prise de fonction des personnels handicapés parallèlement à l'entretien avec le médecin de prévention

II- DEVELOPPER LES OUTILS DE LA PREVENTION

II-1 Identifier et évaluer les risques professionnels

- **Organiser la mise en œuvre opérationnelle des actions proposées par le CHSTC**
 - Prévoir deux réunions par an du groupe projet
 - Prévoir la transmission des procès-verbaux des séances de la commission d'hygiène et de sécurité des EPLE aux membres du CHSCT-académique

- **Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**
 - Faire progresser le document unique d'évaluation des risques professionnels dans le 1^{er} et 2nd degré
 - Appuyer la démarche mise en œuvre en Haute-Corse en 2013 relative à la création d'un DUERP dans chaque école
 - Diffusion d'un guide méthodologique relatif à l'élaboration des DUERP
 - Relance des écoles et des EPLE concernés

- **le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)**
 - Intégrer systématiquement le PPMS au DUERP et en interdire toute dissociation
 - S'appuyer sur le réseau des assistants de prévention de circonscription pour réaliser et mettre à jour les DUER et PPMS des écoles

- **Favoriser une démarche participative** en impliquant les agents dans l'identification des risques professionnels

- **S'appuyer sur le réseau des assistants et conseillers de prévention**
 - Renouveler le rappel aux chefs d'établissements de l'obligation d'élaboration de deux documents : la décision de nomination et la lettre de mission des assistants et conseillers de prévention

- **Systematiser la mise à jour annuelle** des documents uniques d'évaluation des risques professionnels

II-2 Responsabiliser les acteurs de prévention

- **Renforcer le professionnalisme des acteurs de la prévention**
 - Insérer des actions de formation spécifiques au sein du plan de formation académique :
 - formation aux premiers secours
 - formation des moniteurs de secourisme
 - formation des membres du CHSCT

- Attirer l'attention des personnels sur les formations organisées par les autres administrations dans le cadre du plan de formation interministériel
- **Former les assistants de prévention :**
 - Action de formation académique prévue en octobre 2013

II-3 Améliorer l'information des agents

- **Créer une rubrique santé et sécurité au travail sur l'intranet de l'académie** alimenté par :
 - Textes réglementaires
 - Guides sur la santé et la sécurité au travail
 - Modèle de registre des équipements sportifs
 - Fiches de données de sécurité
 - Fiches d'exposition

III- PREVENIR DES RISQUES PARTICULIERS (RPS, TMS)

III-1 Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

- Poursuivre le travail d'analyse des situations de la **cellule d'audit et de soutien aux personnels de l'académie** animée par une équipe pluridisciplinaire : la directrice des ressources humaines, le médecin conseiller technique du recteur, le médecin de prévention, l'assistante sociale conseillère technique du recteur, l'assistante sociale des personnels, la psychologue des personnels recrutée par la MGEN
- **Faire connaître le mode de saisie de la cellule** : Tous les personnels devront pouvoir faire appel à la cellule :
 - Une modalité d'appel simple est retenue : **contacter un des membres de la cellule** afin de la saisir de sa situation.
 - Les noms des membres de la cellule et leur **numéro de téléphone** seront **mis en ligne** sur l'intranet de l'académie

III-2 Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)

- **Améliorer le recensement des personnels exposés à ces risques** dans le cadre des visites en établissement réalisées par le médecin de prévention
- Engager le groupe projet dans l'élaboration d'une démarche de prévention afin de limiter les TMS